

[Accueil](#)

[Actualités](#)

Recensement des personnes isolées



Recensement des personnes isolées

03/05/2021

Personne âgée ou handicapée, vous êtes isolée à Lorient ?
Faites-vous connaître pour figurer dans le registre communal.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est attentif aux personnes seules, vulnérables, fragiles.

Vous êtes dans ce cas ou vous connaissez une personne vivant cette situation ?

Faites-vous connaître pour être inscrit sur le registre communal en appelant au CCAS - La Passerelle, au 02 97 84 15 50, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Cette démarche s'adresse plus particulièrement aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes porteuses de handicap. En cas de canicule, de risque majeur ou dans un contexte de crise, le CCAS apporte une

attention particulière aux personnes inscrites sur le registre en prenant des nouvelles et en mobilisant le cas échéant les services nécessaires à la situation.

« Par ces appels et ce suivi du CCAS, la Ville de Lorient souhaite lutter contre l'isolement de nos aînés et des plus fragiles, et ne laisser personne au bord du chemin » rappelle Fabrice Loher, maire de Lorient, président du CCAS.

« N'hésitez pas à nous contacter pour nous signaler les personnes isolées qui auraient besoin de rompre leur solitude. Cette attention particulière est sans conditions de revenus » précise Maryvonne Le Grévès, adjointe au maire en charge des solidarités et de l'action sociale, vice-présidente du CCAS.